

**Fiche d'adhésion 2022 – nouvelle adhésion**

En complétant cette feuille d'adhésion, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour le bon fonctionnement de l'association et de la Fédération. Je peux accéder et rectifier ces données sur la plateforme fédérale Avens (<http://avens.ffspeleo.fr/>) et auprès du secrétaire de l'Usan.

Je reconnais avoir été informé des garanties liées à chacune des options d'assurance « Individuelle accident » proposées par la FFS après avoir consulté le résumé des garanties d'assurance des licenciés : <https://assurance.ffspeleo.fr/ass-resume-garanties>

Nom : Prénom : Sexe : Date naissance :

Nom de naissance : Commune et dép. de naissance (et pays si hors France) :

Adresse complète :

Téléphone : Domicile :

Portable :

Courriel<sup>1</sup> :

Diffusion des coordonnées : Acceptation publicité<sup>2</sup> :  Acceptation diffusion anonymée<sup>3</sup> :

Volontaire équipe secours départemental<sup>4</sup> :  Si volontaire équipe secours, téléphone travail :

Profession :

Formations<sup>5</sup> :

ADHÉSION 2022 (du 1/1/2022 au 31/12/2022)		TARIF	CHOIX <sup>6</sup>
<b>Licence fédérale (assurance en Responsabilité civile incluse)</b>			
<b>Pratiquant</b> (certificat médical de moins d'un an obligatoire)	Licence Tarif normal	71,00 €	
	Licence Famille <sup>7</sup>	45,00 €	
	Licence Jeune (moins de 26 ans au moment de l'adhésion)	45,00 €	
	Licence JNSC (1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS avant le 31/12/2021)	45,00 €	
	Licence 1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS après le 1 <sup>er</sup> juin 2022	43,00 €	
<b>Non pratiquant</b> (pas de certificat médical obligatoire)	Licence Dirigeant/Accompagnateur Tarif normal	41,00 €	
	Licence Dirigeant/Accompagnateur Famille <sup>7</sup>	26,00 €	
	Licence Dirigeant/Accompagnateur Jeune (- de 26 ans à date)	26,00 €	
	Licence Dir./Accomp. 1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS après le 1/6/2022	26,00 €	
<b>Assurance Individuelle accident – Facultative</b>			
<b>Pratiquant</b>	Option 1	31,50 €	
	Option 1 tarif Jeune (moins de 26 ans au moment de l'adhésion)	15,00 €	
	Option 2	48,00 €	
	Option 3	62,00 €	
	Option 1 réduction Famille <sup>8</sup>	15,00 €	
	Option 2 réduction Famille <sup>8</sup>	24,00 €	
	Option 3 réduction Famille <sup>8</sup>	30,50 €	
	Option 1 pour 1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS après le 1 <sup>er</sup> juin 2022	17,00 €	
	Option 1 tarif Jeune pour 1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS après le 1/6/2022	15,00 €	
	Option 2 pour 1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS après le 1 <sup>er</sup> juin 2022	31,00 €	
	Option 3 pour 1 <sup>re</sup> adhésion à la FFS après le 1 <sup>er</sup> juin 2022	43,00 €	
<b>Non pratiquant</b>	Option 1	18,00 €	
	Option 2	27,00 €	
<b>Abonnement - Facultatif</b>			
<b>Abonnement simple</b>			
	Spelunca (4 numéros par an)	25,00 €	
	Spelunca (4 numéros par an), <b>nouvel abonné</b> <sup>9</sup>	12,50 €	
	Karstologia (2 numéros par an)	27,50 €	
<b>Abonnement groupé</b>			
	Spelunca (4 numéros par an) et Karstologia (2 numéros par an)	47,00 €	
<b>Frais d'abonnement pour les personnes résidant à l'étranger</b>			
	Participation aux frais de port	9,00 €	
<b>Adhésion au club - Obligatoire</b>			
	Cotisation normale	17,00 €	
	Cotisation demi-tarif (2 <sup>e</sup> membre de famille, mineur, etc.)	8,50 €	
		<b>TOTAL</b>	

Règlement à effectuer auprès de l' Usan, soit par chèque à l' ordre de l' USAN, soit par virement en indiquant ADHESION 2022 (Rib disponible sur le site du club). Fiche et certificat médical à envoyer à l' adresse ci-dessus.

Pour être remboursé ou défrayé rapidement à la suite des manifestations, encadrements, etc., transmettre un Rib ou un Rice avec la feuille d'adhésion.

Fait à..... Le..... Signature :

<sup>1</sup> En complétant ce champ vous acceptez que votre adresse électronique soit inscrite aux listes de diffusion du club, du CDS, de la Ligue et de la Fédération.

<sup>2</sup> **Cochez cette case si vous acceptez** que vos coordonnées soient utilisées à des fins commerciales (envoi publicité, etc.).

<sup>3</sup> **Cochez cette case si vous acceptez** que vos données, même anonymées, soient utilisées par le ministère chargé des sports dans le cadre autorisé par la Cnil.

<sup>4</sup> **Cochez cette case si vous acceptez** de faire partie de la section départementale du Spéléo-secours français (commission fédérale de secours)

<sup>5</sup> Diplôme FFS (initiateur/moniteur/instructeur EFC/EFPS/EFS), secouriste SSF (ASV, Évacuation, etc.), gestion EPI, secouriste (BNS, AFPS, PSC, PSE, SST, etc.), BEES, DE Jeps, Bapaat, Bafa, BNSSA, diplôme en plongée, escalade, etc.

<sup>6</sup> **Reportez les sommes dans les lignes choisies, complétez le total à la fin et transmettez avec votre paiement à l'adresse du club ou au président.**

<sup>7</sup> Adhérents d'une même famille **domiciliés à la même adresse, à partir du deuxième membre, le premier ayant acquitté une licence Tarif normal.**

<sup>8</sup> Tarif assurance famille de deux personnes et plus (**personnes domiciliées à la même adresse**) dès la 1<sup>re</sup> personne ; inscription en même temps obligatoire !

<sup>9</sup> Uniquement si le membre n'a jamais été abonné à Spelunca, ou s'il ne l'a pas été depuis 3 ans ; **ne s'applique pas à l'abonnement groupé.**



UNION SPÉLÉOLOGIQUE DE L'AGGLOMÉRATION NANCÉIENNE

56 rue du Haut de Chèvre / 54000 Nancy

Mél. : [usan@ffspeleo.fr](mailto:usan@ffspeleo.fr)

Site : <http://usan.ffspeleo.fr>

Site fédéral : Certificat médical et détail des tarifs 2022 :

<https://ffspeleo.fr/tarifs--308.html>



Fédération Française  
de Spéléologie

Délégation assurance

**Décharge à faire signer à l'adhérent qui ne souscrit pas l'assurance « Individuelle Accident » proposée par la FFS**

**Ce texte doit être repris et intégré dans un encadré spécifique dans votre bordereau d'adhésion club.  
Le bordereau d'adhésion et le certificat médical sont à conserver dans le dossier assurance du club.**

Je soussigné(e) : .....

adhérent(e) de l'Union spéléologique de l'agglomération nancéienne (Usan)

sous le numéro de licence FFS : L54-021-...

association représentée par son président, Christophe Prévot, en application de l'article L321-6 du Code du sport, reconnais :

- avoir consulté le mémento assurance de la FFS ;
- avoir été informé(e) des conditions de garanties « Individuelle accident » proposées ;
- avoir été informé de l'intérêt à les souscrire.

En toute connaissance de cause, je déclare renoncer au bénéfice de l'une des options de cette assurance « Individuelle accident » dans la mesure où je bénéficie par ailleurs de garanties qu'à défaut d'être équivalentes, j'estime suffisantes pour moi. J'ai bien été informé(e) que les frais de secours sont assurés si je souscris une de ces options.

Fait à .....

Le .....

Signature obligatoire :



28 rue Delandine - 69002 Lyon – Tél. 04 72 56 09 63 – Fax. 04 78 42 15 98

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique, agréée par les Ministères chargés des sports (agrément sport), de la jeunesse et de l'éducation populaire (agrément jeunesse et éducation populaire), de l'intérieur (agrément sécurité civile) et de l'environnement (agrément environnement).

<http://ffspeleo.fr>



**ATTESTATION COMPLÉMENTAIRE AUX DEMANDES DE LICENCES DE L'ENCADREMENT  
SOUMISES À L'OBLIGATION DU CONTRÔLE DE L'HONORABILITÉ**

Je, soussigné  Mme  M.

Nom d'usage : ..... Nom de naissance : .....

Premier prénom : .....

Né le : .....

À : ..... Dép. ou Pays : .....,

atteste avoir connaissance :

- Que la licence Encadrement que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (par exemple, entraîneur, enseignant, animateur...) ou d'exploitant d'établissement d'activité physique et sportive (par exemple, dirigeant – président, trésorier, secrétaire – ou adhérent ayant des prérogatives d'organisation ou de responsabilité au sein d'un club ou d'une structure déconcentrée de la FFS), selon les articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport, cela à titre bénévole ou rémunéré.
- Que les fonctions d'éducateur sportif ou d'exploitant d'établissement d'activité physique ou sportive sont interdites :
  - Après de tous public, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L.212-9 du code du sport ;
  - Après des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens de l'action sociale et des familles (article L.227-11 du code de l'action sociale et des familles). À ce titre, je certifie avoir pris connaissance que les éléments constitutifs de mon identité pourront être transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué (interrogation du FIJAIS).

En signant le présent document, j'ai compris et j'accepte la transmission des éléments susmentionnés et ledit contrôle.

Fait à : ....., le .....

Signature :